

PASSEPORT POUR LA MOBILITÉ DES ÉTUDES

Un coup de pouce pour les jeunes !

POUR QUI ?

Vous êtes **étudiant(e)** (titulaire du BAC), êtes âgé(e) de moins de 26 ans et résidez en Guyane.

POUR QUEL PROJET ?

Le cursus dans lequel vous désirez vous engager est saturé ou inexistant en Guyane. Vous souhaitez poursuivre vos études en France hexagonale ou dans un autre département d'outre-mer. Pour chaque année d'études, LADOM finance et réserve :

- **Votre billet d'avion et de train aller**
- **Votre billet d'avion et de train retour**

depuis l'aéroport de votre lieu de résidence jusqu'à la gare ou l'aéroport le plus proche de votre lieu d'études.

100% DU PRIX DU BILLET

si vous êtes étudiant(e) boursier(ière) d'État.

50% DU PRIX DU BILLET

si vous êtes étudiant(e) non boursier(ière) d'État.

Ce soutien est attribué sous conditions de ressources.



MODE D'EMPLOI



1

Je me connecte sur **ladom.fr** pour créer mon compte.
Je m'assure au préalable que j'ai une adresse mail personnelle et fiable.

2

Je constitue mon dossier en ligne en renseignant tous les champs obligatoires et en insérant toutes les pièces obligatoires.

3

Je m'assure que mon dossier en ligne est **complet** et je clique sur «soumettre ma demande».

4

J'attends que mon dossier soit étudié et validé par LADOM pour recevoir les informations relatives à mon vol.

LADOM : VOTRE PARTENAIRE MOBILITÉ

LADOM accompagne les résidents d'outre-mer dans leur(s) projet(s) de mobilité : de la prise en charge de formations professionnelles qualifiantes pour les demandeurs d'emploi, à la prise en charge des frais aériens des étudiants et des résidents.

LADOM est un établissement public administratif, placé sous la tutelle du ministère des outre-mer et du ministère du Budget et, bénéficie, du soutien de l'Union européenne via le Fonds social européen.